



Arret maladie suite à de l'asthme

Par **linalucie**, le **12/06/2013** à **09:02**

bonjour,je voudrais savoir ce qu'il peut se passer, je suis en arret maladie car je fais de l'asthme je suis vite essoufler , je sais pas si je pourrais continuer car je travaille dans un foyer adoma en tant qu'agent d'entretien mes étages sont 3eme et 4eme et on utilise pas mal de produit, je suis en cdd et la personne que je remplace doit normalement revenir en novembre,ma question est, est ce que j'aurais droit à mes 10pour cent de précarité? si le docteur m'arrete en sachant que je devais prendre tous les ans mes congés sinon ils étaient perdus. merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **12/06/2013** à **09:08**

Bonjour,

Si le CDD n'est pas rompu avant son terme, l'arrêt-maladie n'a pas d'incidence sur l'indemnité de précarité basée sur les salaires bruts mais pas sur les indemnités journalières de la Sécurité Sociale...

Il faudrait savoir si vous avez passé la visite d'embauche auprès du Médecin du Travail et si votre arrêt a une durée d'au moins 30 jours, vous devrez passer une visite de reprise...

Par **linalucie**, le **12/06/2013** à **09:19**

merci de votre réponse je suis en cdd depuis 2007 car la personne est en congé parental 2fois car elle a eu 2 enfants oui ma dernière visite date de février 2011 et non je suis en arret depuis lundi jusqu'à vendredi je dois retourné voir le docteur samedi, moi je ne veux pas rompre mon cdd car je sais que je perdrais tous mes droits, mais si c'est le docteur qui m'oblige je ne sais pas comment faire

Par **P.M.**, le **12/06/2013** à **09:29**

C'est seulement le Médecin du Travail qui peut vous déclarer inapte et vous auriez dû normalement avoir une nouvelle visite périodique depuis février 2011 puisqu'elle doit avoir lieu tous les 2 ans...

Par **linalucie**, le **12/06/2013** à **09:36**

merci beaucoup, oui mais l'entreprise ma fais passer la 1ere en 2008 et la dernière en 2011 c'est vrais qu'ils ne sont pas en règle la façon dont ils font c'est injuste ma sœur qui nous remplace depuis 2008 quand nous sommes en congés ne la jamais passer, je verrais quand je retournerais voir mon médecin samedi ce qu'il va me dire je vous tiendrais au courant encore merci bonne journée à vous.